

## RÉLEVÉ DES PROPOSITIONS ET AVIS DU CHSCT RÉUNION N°03-2022 DU 15 SEPTEMBRE 2022

Participaient à la réunion :

**Au titre de représentant de l'administration :**

M. Damien ROUSSET – Directeur général délégué Administration  
M. Sylvain BOURGOIN – Directeur des ressources humaines

**Au titre des représentants du personnel :**

**Titulaires :** SGEN-CFDT : Mme Cécile COURIAUD  
M. Denis GREUET  
M. Joël TEYSSIER  
SNTRS-CGT : Mme Christelle DUSSERT  
Mme Magali TORRES  
SNCS-FSU : M. Olivier LAHUNA  
SNPTES : M. Lionel DESRAYAUX

**Suppléante avec voix délibérative :** SGEN-CFDT : Mme Sylvie LACHKAR-COLMERAUER

**Suppléants sans voix délibérative :** SGEN-CFDT : Mme Brigitte TREILLARD  
SNTRS-CGT : Mme Valérie DESSIRIER  
M. Bertrand MORACHE

**Au titre de médecin de prévention coordonnateur :**

Dr Béatrice BIÉ – Responsable du Bureau de coordination de la médecine de prévention (BCMP)

**Au titre de conseiller national de prévention :**

M. Etienne PELLETIER – Responsable du Bureau de coordination de la prévention des risques (BCPR)

**Au titre d'inspecteur en santé et sécurité au travail référent :**

M. Pierre POQUILLON – Inspecteur santé et sécurité au travail de l'IGESR

**Absences excusées :**

M. Stéphane CAILMAIL – Suppléant SNPTES

Le comité s'est réuni sous la présidence de M. Damien ROUSSET, Directeur-général délégué - Administration.

Les décisions suivantes ont été prises en séance :

### 1. Sujet soumis pour approbation :

#### Procès-verbal du CHSCT du 3 février 2022 :

✦ **Approuvé (sous réserve de modification) :** Pour : 7 voix : SGEN-CFDT / SNTRS-CGT / SNCS-FSU / SNPTES  
Contre : 0 voix.  
Abstention : 0 voix.

#### Procès-verbal du CHSCT du 20 mai 2022 :

✦ **Approuvé :** Pour : 7 voix : SGEN-CFDT / SNTRS-CGT / SNCS-FSU / SNPTES  
Contre : 0 voix.  
Abstention : 0 voix.

### 2. Sujets soumis à l'avis du CHSCT : néant

### 3. Propositions effectuées et décisions arrêtées en séance :

- a) Le rapport de l'inspection transversale santé et sécurité au travail de l'Inserm fera l'objet d'une présentation en réunion de CHSCT ;
- b) Le cas des chargés de prévention de centre (CPC) et de leur positionnement dans la structure de prévention Inserm au regard du régime indemnitaire RIFSEEP fera l'objet d'une analyse dans le cadre de la diffusion de la note sur la constitution et l'animation du réseau des assistants de prévention ;
- c) Les membres du CHSCT formaliseront les objectifs et les axes de travail du groupe de travail « animaliers » afin de structurer son action.

Le président du CHSCT